

Conseil communautaire du 27 mai 2015

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **DESIGNÉ**, à main levée, Monsieur Alain MAMOU, en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein du Conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 (unanimité : 30 pour, 7 abstentions) ;
- **DESIGNÉ**, à main levée, Monsieur Alain MAMOU, en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au sein de « Seine-et-Marne Développement ». (unanimité : 30 pour, 7 abstentions) ;
- **VALIDÉ** pour l'année scolaire 2015/2016, l'aide communautaire à apporter aux collégiens, lycéens (non boursiers, boursiers 1 et 2) et post-bac du territoire (1ère et 2ème année d'études supérieures), **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer les contrats correspondants à ce dispositif d'aide entre la Communauté d'agglomération et le GIE COMUTTTRES, ainsi que tous documents y afférents, **VALIDÉ** le plan de communication pour la diffusion de l'information auprès des collégiens, lycéens, étudiants, et leur famille, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 31 pour, 7 abstentions) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'exploitation et d'investissement relative à la gestion et à l'exploitation de la gare routière de Chelles entre le STIF et la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, ainsi que tous documents y afférents (unanimité : 38 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à signer le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmé (SDA-ADAP) afin de faciliter sa transmission et sa mise à jour au STIF, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** à maintenir l'accessibilité des points d'arrêts prioritaires qui sont déjà accessibles, **PROGRAMMÉ** les travaux et aménagements nécessaires pour rendre accessibles les points d'arrêt jugés prioritaires qui ne sont pas encore conformes, dans un délai de six années maximum, soit avant 2021, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** à financer 25% du montant total des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt jugés prioritaires qui ne sont pas encore accessibles, **CONFIRMÉ ET JUSTIFIÉ** les impossibilités techniques avérées (unanimité : 38 pour) ;
- **ADOPTÉ** les nouvelles dispositions du règlement intérieur du Conservatoire de musique Marne et Chantereine fixant :
 - o une durée maximale de chaque cycle d'enseignement et un nombre limité de présentation aux examens de fin de cycle, intégrant une réorientation en dehors de ces périmètres,
 - o l'obligation, pour tout élève à partir du 2^{ème} cycle, de participer chaque année à une pratique collective, intégrant une diminution du temps de cours en dehors de ces périmètres,
 - o un nombre minimum de cours garanti par an aux usagers, lié à des modalités plus contraintes de remplacement d'enseignants absents ;

INSCRIT ces dispositions dans le règlement intérieur du Conservatoire, **DIT** que ces nouvelles dispositions prendront effet à partir de la saison 2015/2016, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette question (unanimité : 31 pour, 7 abstentions) ;

- **ADOPTÉ** la grille tarifaire unique des écoles du Conservatoire de musique Marne et Chantereine pour la saison 2015/2016, incluant une stabilité des tarifs, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette question (unanimité : 38 pour) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2014 du Budget principal de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine (unanimité : 37 pour, 1 ne prend pas part au vote) ;
- **ALLOUÉ** une subvention d'un montant de 26 700 € au Comité d'Actions Sociales et Solidaires au titre de l'exercice 2015, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 38 pour) ;
- **CRÉÉ** une vacation pour la réalisation d'une médiation préventive au sein des Piscines Marne et Chantereine, en fonction de la météo et de l'affluence des usagers, par le recrutement ponctuel d'agents de médiations et de prévention qui auront les missions suivantes :
 - o Etre présent et faire une veille préventive sur l'ensemble du site des piscines Marne et Chantereine,
 - o Résoudre des situations conflictuelles entre individus,
 - o Orienter les usagers vers les services, faire respecter le règlement des piscines et consolider le lien social,

AUTORISÉ Monsieur le Président à signer les contrats de vacations à venir, entre la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et les agents de médiation et de prévention recrutés ponctuellement, **FIXÉ** le montant de la vacation sur un taux horaire, avec deux niveaux de responsabilité :

- o Agent de médiation et de prévention : 12 euros net pour une heure d'intervention (congés payés inclus),
- o Agent de médiation de prévention avec mission de coordination : 13 euros net pour une heure d'intervention (congés payés inclus),

DIT que la rémunération sera établie mensuellement après la transmission par la direction des piscines, d'un état des heures effectuées par l'intéressé, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2015, chapitre 012 (unanimité : 38 pour) ;

- **APPROUVÉ** le diagnostic territorial réalisé ainsi que les objectifs et les actions du projet de Contrat de Ville, **DIT** que le Contrat de Ville sera formalisé sur la base de ce diagnostic, de ces objectifs et de la liste des actions approuvés, **AUTORISÉ** le Président à signer le Contrat de Ville ainsi formalisé avec l'ensemble des signataires, ainsi que tout document y afférent (unanimité : 38 pour) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs.